

La Revue Pratique du Dommage Corporel !

Un projet unique qui rend corps à ce jour du rôle déterminant et déterminé des spécialistes, professionnels de santé, avocats, juristes, magistrats, universitaires, ayant tous une place très spécifique et fondamentale dans la question médico-légale de l'évaluation et de la prise en charge du handicap dont les conséquences sociales et professionnelles sont majeures.

C'est bien la transversalité des idées, des expériences et des concepts qui fait bouger les lignes et améliore la compréhension.

Cette revue indépendante a pour ambition et mission essentielles de publier des articles sur le dommage corporel tant sur le versant médical, juridique, sociétal que sur une veille jurisprudentielle ciblée.

Nous sommes convaincus au sein du comité éditorial et scientifique qu'une approche holistique, donc globale, est une nécessité pour évaluer au plus juste le handicap sachant que la barémisation à tout niveau est injuste et va contre le principe de la notion d'individu.

Si le champ du droit délimite l'indemnisation, l'appréciation du juste dommage ne doit supporter aucun biais d'analyse et aucune pression institutionnelle.

Qu'ils soient juristes, médecins, avocats, philosophes, ils ont tous accepté au premier appel de participer au comité scientifique, qu'ils en soient remerciés vivement.

Les articles proposés sont des articles de fond, des expériences vécues au corps de l'expertise ou de la procédure.

Nous pensons aussi – nous affirmons – que les universitaires ont un rôle déterminant dans la formation des praticiens du dommage corporel, mais aussi comme chercheurs visant à faire bouger les lignes d'appréciation et d'analyse des concepts, car c'est bien d'eux que surgissent les idées soumises au législateur.

L'ANAMEVA œuvre depuis plusieurs années pour une vraie reconnaissance des défenseurs des victimes dans différentes procédures, avec différents acteurs, médecins, avocats, professeurs de droit, magistrats.

Nous possédons toutes et tous quasiment les mêmes formations, tant du côté des médecins dit de compagnie que des médecins conseils de victimes.

Notre engagement symbolique hippocratique est un dénominateur commun : il n'y pas de bon ou de mauvais expert en fonction du côté où l'on se place ; il faut le redire encore et encore.

Chaque acteur doit s'assurer du respect de l'altérité, et prendre autrui dans son entité. Le désaccord scientifique reste possible, il doit être fondé et ne reposer sur aucun à priori, aucun préjugé fonction du type d'engagement. Le travail scientifique doit aussi être fondamentalement reconnu et accepté, en ce sens les travaux aboutis et en constante refondation de l'ANADOC sont une preuve actuelle des divergences d'interprétations par rapport au système prédominant de pensée médico-légale de l'AREDOC, ces analyses variées et donc discutées ne visent qu'un but, celui de la plus juste évaluation et indemnisation.

En ce sens, les articles qui seront délivrés dans cette nouvelle revue pourront s'émanciper de « l'orthodoxie médico-légale », qui certes est fondamentale mais pas infaillible.

Le comité de rédaction
Revue Pratique du Dommage Corporel